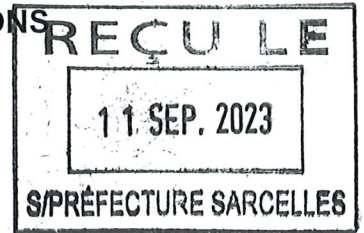


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION
28 août 2023L'an deux mille vingt trois
Le cinq septembre à 18h30DATE D'AFFICHAGE
28 août 2023Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au maire, Mme BOULANGER M. MARNAT, M. BOULANGER Conseillers MunicipauxEN EXERCICE 7
PRESENTS 6

Absent : M. VIVIER Bruno

VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COSSARD Stéphane**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE THILLAY ET LA COMMUNE DE VAUDHERLAND****VU** la délibération n° 23/SL 2002 portant sur l'établissement d'une convention entre la commune de LE THILLAY et la commune de VAUDHERLAND**VU** la délibération n°19/2022 portant sur l'établissement d'une convention entre la commune de LE THILLAY et la commune de VAUDHERLAND**Considérant** le nouveau projet de convention entre la commune de LE THILLAY et la commune de VAUDHERLAND**Considérant** que cette convention a pour objet de mettre à la disposition de la commune de VAUDHERLAND les moyens humains sans toutefois remettre en cause le bon fonctionnement des services de la commune de LE THILLAY**Considérant** que la présente délibération est conclue pour la durée du mandat à compter du 1^{er} octobre 2023**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité⇒ **ACCEPTE** les termes de la convention susvisée⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et la soumettre au visa de Monsieur Le sous-préfet de Sarcelles

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaudherland, le 6 septembre 2023

Le Maire

REGAERT Bruno